



Virement de crédits n°1 du Budget principal 2026

Le Maire de la Ville de SARREGUEMINES,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le budget primitif de la Ville de SARREGUEMINES pour l'exercice 2026 voté en séance du Conseil Municipal du 27 avril 2026,

Considérant que lors du vote du budget primitif, le conseil municipal a autorisé M. le Maire à procéder à des virements de chapitre à chapitre pour les budgets soumis à l'instruction M57, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel,

Considérant les ajustements de crédits nécessaires,

DECIDE

De procéder aux virements de crédits suivants :

Chapitre	Fonction	Nature	Antenne	Montant du virement	Date du virement Helios
23	020	2318	2318CCAS1 2318CCAS2	+ 720,- €	
21	028	21848		- 520,- €	
21	020	21828		- 200,- €	
011	311	6378		+ 853,03 €	
65	311	65818		- 853,03 €	
21	020	21311		- 140 000,- €	
23	020	2313	2313HDVFE	+ 140 000,- €	

A ce jour, le montant cumulé des virements de crédits des dépenses réelles représente :

- 1,68 % pour la section d'investissement
- 0,01 % pour la section de fonctionnement

SARREGUEMINES, le

29 MAI 2026

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,


Jean-Marc SCHWARTZ